

DCM 2025-04-027

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de BESANCON

Commune de  
VUILLAFANS

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 025-212506331-20250409-CA\_2024\_COM-BF

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 12
- votants : 14
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0
- exclus : 0
- démissionnaire : 1

Date de convocation :  
27/03/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour approuver les  
3 comptes de gestion, pour les  
budgets : communal, eau et  
assainissement de 2024

Séance du 09 /04/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril à 20 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 27/03/2025.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Claude CURIE, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, Yves GAMELON, Jean-Benoît LAMBERT, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Benjamin DOLE, (procuration à Stéphane MEREL, Michelle HOUSER, (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL).

Absents :

Démissionnaire : Alain KIBLER.

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. le Maire, Claude CURIE.

M. Yves GAMELON Adjoint aux finances présente les trois comptes de gestion établis par Mme la comptable du Trésor Public d'Ornans.

Ayant constaté leur adéquation avec les comptes administratifs du budget communal, eau, assainissement collectif, il demande au conseil l'autorisation pour que M. le Maire signe les documents concernés

Après délibération, les conseillères et conseillers votent les trois comptes de gestion du receveur municipal d'Ornans dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice et autorise M. le Maire à signer les documents présentés pour l'exercice 2024.

Le conseil donne son accord par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 09 avril 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, M. le Maire, Claude CURIE

